

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale



LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)



Le DOO définit les conditions de la mise en œuvre de la stratégie et des objectifs du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** du SCoT AUTAN COCAGNE. Il traduit les ambitions politiques du PAS en prescriptions, recommandations et mesures d'accompagnement qui devront être déclinées, selon un principe de compatibilité, par les intercommunalités et les communes dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Un document opposable

Ainsi, les trois ambitions du projet de territoire sont déclinées dans le DOO dans les mêmes termes

Chaque orientation comporte les rubriques suivantes :

La déclinaison du SCoT : ce sont **les prescriptions**. Elles constituent des orientations juridiquement opposables. Elles s'imposent, dans un rapport de compatibilité, aux documents d'urbanisme et de planification de rang inférieur dans la hiérarchie des normes juridiques.

Pour aller plus loin : ce sont **des recommandations** qui correspondent à des intentions générales, des grands principes, parfois illustrés de bonnes pratiques qui ne présentent pas de caractère obligatoire, mais qui sont souhaitées et proposées à titre incitatif.

Ambition 1 :

Renforcer la qualité du cadre de vie paysager et environnemental de tous les habitants

Prescriptions et recommandations pour :

1 à 4

Valoriser les paysages et le patrimoine dans le respect des éléments d'identité du territoire

11 à 13

Une gestion globale et responsable de la ressource en eau et du cycle de l'eau

5 à 6

Protéger les composantes de la trame verte et bleue (biodiversité) et gérer les carrières

14 à 16

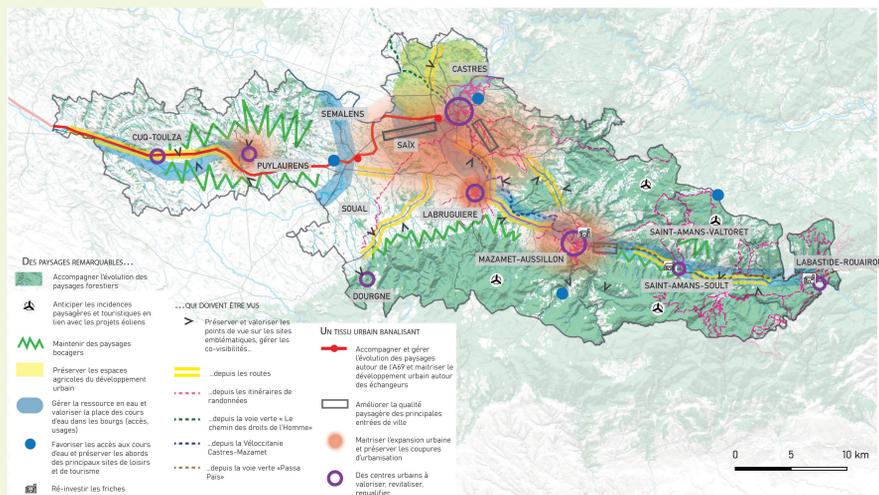
S'engager dans la transition énergétique

7 à 10

Définir les actions et outils à mettre en œuvre pour la réduction de la consommation foncière et la conception d'un urbanisme durable et de qualité

17 à 18

Intégrer la gestion des risques



Ambition 2 :

Renforcer la place du territoire à l'échelle régionale et la qualité de vie de tous les habitants actuels et futurs en impulsant des dynamiques de solidarité et de complémentarité

Prescriptions et recommandations pour :

19 à 23

Un aménagement du territoire construit sur une armature territoriale basée sur la notion de proximité et de prise en compte de la spécificité des problématiques propres à chaque secteur : porte Ouest, Cœur de territoire et porte Est du territoire ; et définition du rôle de chaque niveau de polarité et de communes et des objectifs de reconquête du parc de logements vacants

31 à 34

Organiser la stratégie et les politiques en matière de mobilité (infrastructures, modes de déplacements ...)

35 à 38

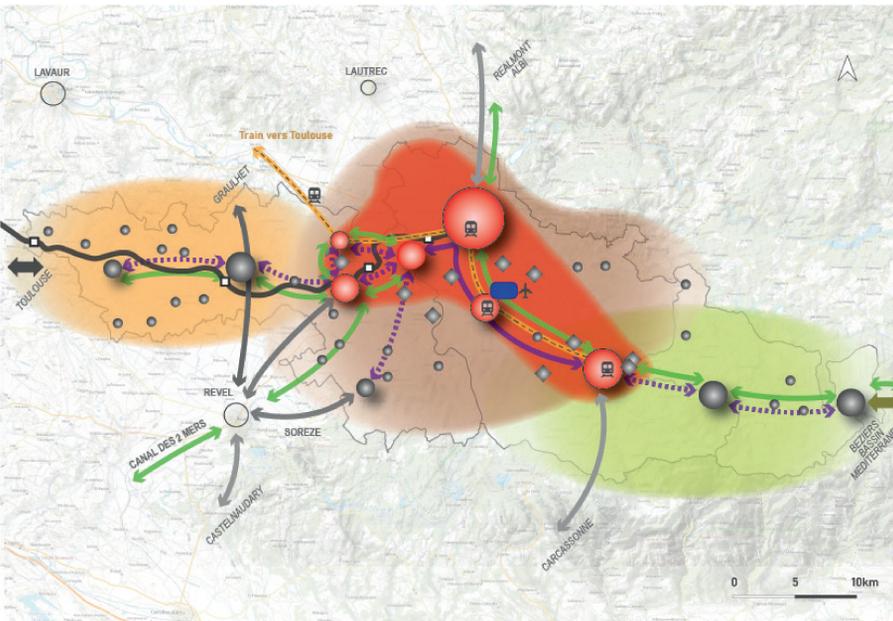
Définir la réponse aux besoins du territoire en matière d'équipements au regard de la stratégie de développement et d'accueil des populations et des activités

24 à 30

Organiser la stratégie et les politiques en matière d'habitat

39 à 45

Définir les règles d'aménagement commercial



Ambition 3 :

Promouvoir un développement économique résilient et respectueux de son environnement

Prescriptions et recommandations pour :

46 à 51

Organiser et spatialiser la stratégie de développement économique, les capacités et modalités d'accueil d'activités économiques (approche quantitative et qualitative)

53 à 54

Définir les actions et outils à mettre en œuvre pour conforter l'agriculture et la sylviculture (filière forêt - bois)

52

Conforter le rôle et le positionnement stratégique du pôle urbain Castres - Mazamet au sein de la Région Occitanie

55 à 56

Tirer parti et valoriser la filière touristique

